Afrique du Sud : le silence suisse

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **- (1977)**

Heft 428

PDF erstellt am: **04.06.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-1018906

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Au cours du débat, marqué par les prises de position ultra-rigides du Conseil des Etats, une formule (Dürrenmatt-Condrau) adoptée de justesse au Conseil national redonne un instant espoir de voir gommée la trahison (DP 379) de l'initiative de Münchenstein au cours de la procédure : « Celui auquel sa conscience interdit de recourir à toute forme de violence est appelé à faire un service civil de remplacement et équivalent ». Les Etats, pourtant, refusent de l'accepter. Et l'on en revient alors à la formulation du Conseil fédéral, qui sera donc soumise au peuple au début du mois prochain.

Devant ce marasme, une nouvelle initiative est lancée à la fin du mois d'octobre, placée sous le mot d'ordre « oui à la preuve par l'acte, non au jugement des consciences ». Ce nouveau texte demande l'introduction d'un service civil pour tous les objecteurs à condition qu'ils prouvent le sérieux de leurs convictions en accomplissant un service civil d'une durée une fois et demie supérieure à celle du service militaire refusé : « Celui qui refuse le service militaire en est libéré s'il accomplit un service civil. La durée du service civil est d'une fois et demie celle de la totalité du service militaire refusé. Le service civil a pour but de construire la paix en contribuant à écarter les causes d'affrontements violents, à réaliser des conditions de vie dignes de l'homme et à renforcer la solidarité internationale. Le service civil s'accomplit dans le cadre d'organisations et d'institutions publiques et privées qui correspondent à ses buts. La Confédération en assure la surveillance et la coordination ».

Afrique du Sud : le silence suisse

La Suisse aurait pu violemment protester. Mais ce n'est pas son genre (« Nous suivons les événements avec préoccupation depuis quelque temps déjà »).

La Suisse aurait pu rappeler son ambassadeur en signe de protestation, comme l'ont fait la Grande-Bretagne, les Etats-Unis, la Belgique, les Pays-Bas et l'Allemagne fédérale. Mais ce n'est pas son genre non plus (sauf faux-pas : l'Espagne).

La Suisse aurait pu réagir avec fermeté, comme l'ont fait par exemple la Suède et la Norvège en mettant le holà à tout nouvel investissement en Afrique du Sud. Mais ce n'est pas son genre.

Amnesty International, les organisations d'aide au développement, les Eglises, les groupements antiapartheid peuvent bien intervenir à Berne, le gouvernement helvétique tient toujours l'Afrique du Sud pour un client à ménager, un client un peu plus décrié que les autres, voilà tout.

L'Afrique du Sud ? Ce sont d'abord quelques chiffres : 69 millions d'importations en 1976 (73 millions l'année précédente) et 371 millions d'exportations, 1,6 milliard d'investissements suisses (soit 3 % du total de nos investissements à l'étranger, qui représentent 5 % de tous les investissements étrangers en Afrique du Sud). Voilà le filtre à travers lequel la réalité quotidienne de l'apartheid est perçue par le gouvernement helvétique.

Dans ces conditions, peut-on même espérer que soit officiellement rappelée aux multinationales helvétiques implantées en Afrique du Sud la teneur du « code de conduite à l'usage des firmes travaillant en Afrique du Sud », code qui est à l'ordre du jour dans tous les pays industrialisés ? Ce n'est pas le genre de la Suisse de faire pression sur des sociétés privées...

D'ailleurs, aux dernières nouvelles, tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes pour les géants helvétiques implantés à Pretoria et environs !

Voyez Holderbank qui fait savoir que 80 % des travailleurs qu'il emploie là-bas sont des gens de couleur, que le principe « à travail égal salaire égal » est respecté depuis longtemps, bien que les non-blancs soient malheureusement cantonnés, pour leur grande majorité, dans des emplois non qualifiés.

Même son de cloche chez BBC qui insiste pourtant sur la décentralisation qui est de rigueur dans l'organisation du groupe : la moitié des travailleurs embauchés par ses filiales (400 personnes) sont noirs.

Ciba-Geigy, 100 millions de chiffre d'affaires en Afrique du Sud, proteste également de ses bonnes intentions : sur quelque 650 collaborateurs, environ 200 sont Africains, tous traités selon un « code de conduite » avant la lettre.

Rien à changer non plus chez Hoffmann-La Roche : un tiers des personnes (280) qu'elle tient sous contrat sont des noirs...

TÉLÉVISION

Aux points chauds de l'histoire

Quatre émissions spéciales du magazine « Temps présent » seront consacrées au mois de novembre, aux événements politiques et sociaux des années trente à Genève et en Suisse romande. Notre histoire officielle ne mentionne pas ces affrontements violents, ni les morts du 9 novembre 1932. Une époque révolue pour tous ceux qui l'ont vécue, de la préhistoire pour les nouvelles générations. Et c'est l'honneur de la télévision de reconstituer notre passé sur le petit écran, de le faire revivre avec des films d'archives, des documents iconographiques inédits, des témoignages de contemporains.

Un dossier donc de plus de cinq heures qui reste chaud et sujet de controverses les plus vives. Heureusement que Genève aura élu son gouvernement lors de la première diffusion !

— *Jeudi 17 novembre, 20 h. 30 : la crise économique et l'opposition gauche-droite.*
— *Lundi 21 novembre, 20 h. 30 : la montée de la violence.*
— *Jeudi 24 novembre, 20 h. 20 : les événements du 9 novembre 1932 et les élections de 1933.*
— *Lundi 28 novembre, 20 h. 20 : le gouvernement socialiste et l'élection de 1936.*